



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défilés de mode

Question écrite n° 4294

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'encadrement de la profession de mannequins. Le début de l'année 2007 a été marqué par le décès, pour cause d'anorexie de jeunes femmes travaillant dans le secteur du mannequinat. Soumises à des rythmes de travail intenses et à une concurrence exacerbée, ces jeunes femmes réduisent au-delà du raisonnable leur alimentation afin de répondre aux critères de leur profession. Certains pays européens viennent de modifier les règles applicables à l'utilisation de modèles pendant les défilés de mode, afin de préserver la santé de ces jeunes femmes, en refusant la possibilité de défiler pour les mannequins trop maigres. Face aux dérives de la profession des agences de mannequinat, une action des pouvoirs publics apparaît indispensable. Il lui demande si le Gouvernement est disposé à favoriser la rédaction d'une charte du mannequinat associant agences de mannequins, syndicats professionnels de la publicité pour interdire les défilés aux mannequins trop maigres.

Texte de la réponse

La France compte 30 à 40 000 personnes souffrant d'anorexie, essentiellement des jeunes femmes. Ce phénomène est grave puisque la létalité est importante. Cette question s'inscrit plus globalement dans la question fondamentale de l'image du corps véhiculée au sein de la société, qui valorise la minceur voire la maigreur et porte un regard négatif sur les rondeurs. Cette pression peut conduire à des comportements spécifiques dont les troubles du comportement alimentaire, notamment l'anorexie. Ce sujet est inscrit dans le programme national nutrition santé (PNNS) 2006/2010. Afin de mener des réflexions sur le sujet et de prendre des mesures adaptées, un groupe de travail présidé par les professeurs Rufo (pédopsychiatre) et Poulain (sociologue) a été constitué. Il réunit les compétences de scientifiques, médecins, acteurs des milieux de la mode, du mannequinat, des médias et de la publicité. Ses travaux ont d'ores et déjà permis la signature d'une charte d'engagement collectif et volontaire adoptée par tous les acteurs le 9 avril 2008. Cette charte traite de la question collective de l'impact de l'image du corps sur la société et sur les troubles du comportement alimentaire ainsi que sur la question individuelle de la santé des personnes qui font le métier de l'image de leur corps (mode, mannequinat, publicité). Il s'agit de protéger les individus de l'influence de normes excessives et d'éviter que la mode ou la publicité ne véhiculent des promesses abusives et n'induisent finalement des effets délétères pour la santé individuelle et les comportements alimentaires. Des propositions concrètes, éclairées par des connaissances scientifiques, émanant de la diversité des acteurs, en fonction de ce que chacun peut réellement mettre en oeuvre, seront ensuite formulées par le groupe de travail dans les prochains mois.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4294

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5520

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4714